Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL122_2023-BF

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
5 décembre 2023

PRESENT(E)(S)

20

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S)

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°122/2023

L'an deux Mil vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 5 décembre 2023, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme BENTZ – Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA - M. LOUIS – M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER - M. DANGE –Mme GLAZIOU – Mme HANANE – Mme VANNIER – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur Paul GIRAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick GEFFROY
Monsieur David LE BORGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Décision modificative n°6 – Budget principal

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL122_2023-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2023

N°122/2023
7.1

Décision modificative n°6 – Budget principal

Il convient de corriger une erreur matérielle d'inscription des crédits lors du vote du budget primitif 2023 du budget principal de la commune telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Article	Intitulés	Montant	Chapitre	Article	Intitulés	Montant
DI	041	2313	Opérations patrimoniales	-18 774,99 €	040	13911	Subventions transférées	10 729,28 €
DI						13912	Subventions transférées	2 285,71 €
DI						13918	Subventions transférées	5 760,00 €
DF					023		Virement	18 774,99 €
RI	021		Virement	18 774,99 €				
RI	041	238	Opérations patrimoniales	-18 774,99 €	042	777	Quot-part subv transférées	18 774,99 €

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à cette décision modificative de virements de crédits.

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE (Ille et Vilaine)

Philippe BONNIN